

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé. Le député peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Bigg: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vais me presser. Je ne puis espérer couvrir tous les points qui vont être débattus au comité. Avant de reprendre mon siège, j'exhorte toutefois la Chambre à renvoyer le bill au comité et j'espère qu'on demandera à tous les organismes intéressés à ces questions, tels les psychologues, les médecins, les sociétés John Howard et Elizabeth Fry, les procureurs généraux des provinces, de présenter des mémoires. Il faut faire un effort commun et faire d'une mesure relative aux jeunes délinquants une chose plus importante que la constitution elle-même. Les provinces seraient bien avisées, je pense, d'accepter un programme fédéral semblable à celui-ci. Nous cherchons à obtenir l'uniformité et à inculquer à nos jeunes gens qu'ils sont tous traités de la même manière, c'est-à-dire, que nous abordons tout ce problème avec justice tempérée de clémence.

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'ai été extrêmement satisfait lorsque, dans le discours du trône, on a annoncé l'intention du gouvernement de présenter une mesure législative pour remplacer la loi sur les jeunes délinquants. Cette initiative est venue à la suite de bien des années de recherches, d'études et de décisions d'un comité spécial. Mais à mon avis la conclusion était bien fondée, c'est-à-dire qu'il fallait un changement.

Les attitudes à l'égard des jeunes qui se mettent en mauvaise posture en contrevenant aux lois canadiennes ont parcouru toute la gamme des raisonnements et des émotions ainsi que celle de la responsabilité d'une infraction commise par un enfant. Par exemple, c'est entièrement la faute de la société, ou entièrement la faute du jeune délinquant. Assurément, c'est entre les deux extrêmes, et pas nécessairement juste au milieu, que nous devons chercher les réponses à ces questions.

Aux deux extrêmes, il y a d'un côté le D^r M. P. Marcilio qui a déclaré:

Ils sont victimes de certaines situations, de situations psychiatriques et d'un manque d'affection.

De l'autre côté, il y a ceux qui pensent comme Mary McMorrow, de Scarborough, qui a écrit dans le *Globe and Mail*:

Une telle approche...

C'est du D^r Marcilio qu'elle parle.

...a créé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus. Même en admettant que cette sympathie et cette mansuétude paternalistes soient justifiées, il y a de bonnes raisons d'adapter nos lois à ceux des membres de la collectivité qui sont les plus faibles et les moins responsables.

Elle ajoute:

Nous dépensons des millions à accroître la responsabilité des gens en les instruisant et peut-être encore plus en encourageant leur irresponsabilité au moyen de nos lois. N'importe quelle nouvelle loi qui modifierait une situation aussi ridicule vaudrait la peine d'être mise à l'essai.

[M. Bigg.]

Bien entendu, elle fait allusion à la loi concernant les jeunes délinquants.

Une autre attitude est celle de M. George Hendry, de Highland Creek, qui s'exprime de la façon suivante dans une lettre sur ce sujet parue dans le *Globe and Mail*:

Une loi visant les crimes commis par des jeunes sera une loi respectable dès l'instant où, entre autres choses, elle ne fera pas un crime du fait d'être jeune—c'est-à-dire qu'un acte ne sera pas criminel pour un jeune s'il ne l'est pas pour un adulte—et ne garantira aux jeunes ni plus ni moins de droits qu'aux adultes. Généralement parlant, la loi punirait pour avoir fait quelque chose non pas pour être un jeune plutôt qu'un adulte.

C'est à la suite des critiques de l'Association canadienne d'hygiène mentale que j'ai relu le projet de loi sur les jeunes délinquants avec plus d'attention. Force m'est d'avouer que l'ayant étudié article par article, j'ai dû m'attarder à certains d'entre eux car j'avais l'impression très nette que des changements s'imposaient mais, tout compte fait, c'est une mesure de très grande envergure. Je constate maintenant que l'Association du Barreau canadien appuie mes idées. Elle fait siens les principes du bill et recommande certaines modifications que le solliciteur général (M. Goyer) pourrait fort bien accepter.

J'ai une certaine expérience de l'application de la loi sur les jeunes délinquants, ayant passé plusieurs années à Sarnia, à m'occuper de jeunes gens qui avaient enfreint la loi, avaient été accusés et condamnés, et étaient ainsi devenus, par définition, de jeunes délinquants. Certains de ces actes dont ils étaient accusés me semblaient parfaitement stupides, et je me rappelle avoir demandé plus d'une fois à mes jeunes clients: «Pourquoi avez-vous fait cela?» Le plus souvent, ils répondaient en toute franchise: «Je ne sais vraiment pas». Parfois, ils avaient agi ainsi pour se venger d'un tort, réel ou imaginaire, dont ils se croyaient victimes. Il arrivait qu'on commette des actes pour relever un défi, afin de montrer qu'on appartenait au groupe, et parfois les autorités n'étaient pas aussi raisonnables qu'elles l'auraient pu et, alors, les jeunes réagissaient à l'extrême, comme on devait s'y attendre; hélas, ils finissaient par porter l'étiquette de jeunes délinquants.

● (4.20 p.m.)

Pourvu de cette expérience pratique, et après avoir lu le bill et les critiques qu'en a faites l'Association canadienne d'hygiène mentale et d'autres organismes, et la réplique de dix pages rédigée par le solliciteur général d'alors, l'honorable George McIlraith, et m'étant fait un devoir d'assister à la totalité des débats—exception faite de deux discours qui ont paru dans le hansom et que j'ai lus ultérieurement—je demeure convaincu que c'est une mesure législative valable et que, après quelques changements, elle pourra être considérée non pas comme Code criminel pour les jeunes mais comme bill des droits à leur intention.

Lorsque l'Association canadienne d'hygiène mentale a critiqué ce projet de loi, certains députés de l'opposition ont assumé un rôle qui était prévisible. Ils ont cru que l'occasion était bonne et se sont mis à user d'hyperboles pour condamner le bill. Quoi qu'il en soit, l'électorat est trop évolué pour gober de pareils propos. Le *Citizen*